



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



NOTE EXPLICATIVE

**ÉPREUVES ANTICIPÉES DES
BACCALAUREATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
SESSION 2019**

**CANDIDATS INDIVIDUELS / CANDIDATS SCOLARISÉS AU
CNEC**

NOTE IMPORTANTE : si vous subissez l'épreuve de français en même temps que le baccalauréat à la session 2019, vous n'avez pas à vous inscrire aux épreuves anticipées ; vous êtes inscrit à ces épreuves par le biais de votre inscription en terminale.

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet du lundi 5 novembre 2018 au vendredi 23 novembre 2018.

PROCEDURE D'INSCRIPTION PAR INTERNET

L'inscription aux épreuves anticipées du baccalauréat se fait en trois étapes :

1. **La création et l'activation d'un compte utilisateur :**



Le candidat crée un compte sur l'application CYCLADES. Ce compte lui permettra de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires aux déroulements des épreuves.

2. **L'inscription :**

Lors de votre inscription, dans la rubrique « adresse », pensez à indiquer « Chez M. ou Mme... » si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. En effet, des documents vous seront adressés tout au long de l'année : courriers, convocation, relevé de notes.

3. **La confirmation d'inscription :**

Une fois votre inscription terminée, vous devrez télécharger et imprimer votre confirmation d'inscription disponible sur Cyclades. Vous devrez la vérifier et la signer. Toute erreur d'état civil ou toute modification dans le choix de votre série doit être corrigée en rouge.

Pour que votre inscription devienne définitive, **vous devez retourner votre confirmation d'inscription, pour le 7 décembre 2018** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi), accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse
Direction des examens et concours
Bureau DEC3- épreuves anticipées
CS 87 703
31077 TOULOUSE CEDEX 4



Tout dossier non parvenu dans les délais entrainera l'annulation de l'inscription. Après envoi de votre confirmation, aucune modification de votre inscription ne sera acceptée. Aucun accusé de réception ne vous sera adressé en retour.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- Photocopie de la pièce d'identité (carte nationale ou passeport)
- Copie de la demande d'aménagement d'épreuve, sans les pièces médicales, pour les candidats en situation de handicap
- Certificat de scolarité ou attestation d'inscription pour les candidats scolarisés au CNED en inscription réglementée (CNED scolaire) ou en inscription libre (CNED non scolaire)
- L'attestation sur l'honneur (formulaire à télécharger)
- Une enquête « choix des travaux personnels encadrés » **pour les candidats inscrits au baccalauréat général CNED en inscription réglementée.**

AMENAGEMENTS D'EPREUVES

Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez la mise en place d'un aménagement d'épreuve, vous devez dès à présent en faire la demande en téléchargeant l'imprimé de demande d'aménagement sur le site du rectorat de Toulouse (www.ac-toulouse.fr), rubrique « examens et concours » et sous-rubrique « demandes et infos pratiques ».

Les candidats effectuant une demande d'aménagement d'épreuve transmettent le dossier au médecin désigné par la CDAPH du département de leur domicile, dont les coordonnées sont mentionnées en annexe de l'imprimé de demande d'aménagement. Une copie de la demande (sans les pièces médicales) doit être jointe par le candidat à l'envoi de sa confirmation d'inscription au Bureau DEC3.

Contact rectorat-bureau DEC3-Pôle BAC :

dec3@ac-toulouse.fr

Tel : 05.36.25.76.78 ou 05.36.25.70.94

CONVOCATION AUX EPREUVES



Vous serez avertis par mail de la mise à disposition d'une ou plusieurs convocations dans votre espace candidat vous indiquant les dates et les lieux d'épreuve (attention : pour les épreuves orales, votre convocation indique un horaire qui est soit 8h, soit 14h).

Cette convocation doit être impérativement respectée, dans tous ses éléments (date, horaire, lieu, etc.).

Les candidats présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.



A RETENIR IMPERATIVEMENT

- **FRANÇAIS : descriptif des lectures et activités**

Le candidat doit adresser, **pour le jeudi 9 mai 2019**, le **descriptif des lectures au rectorat DEC3, EA, uniquement par courrier postal**. Ce document devra contenir les thèmes, problématiques et listes de textes qu'il aura étudiés pour l'épreuve orale de français.

Les candidats individuels doivent construire par lui-même ce descriptif en conformité avec les programmes de la classe de première.

Les candidats inscrits au CNED doivent transmettre le livret intitulé « descriptifs des lectures et activités ».



Aucun envoi par courrier électronique ne sera accepté.

Au-delà de cette date, votre descriptif ne sera plus accepté.

Vous devrez également apporter le jour de l'épreuve un exemplaire de ce descriptif.

NB : cette évaluation se déroulera fin juin - juillet 2019.

- **HISTOIRE-GEOGRAPHIE** (séries STI2D-STD2A et STL)

Le candidat doit adresser, **pour le jeudi 9 mai 2019**, la **liste des cinq sujets d'étude au rectorat DEC3, EA.**

Au-delà de cette date, votre liste ne sera plus acceptée.

Vous devrez également apporter le jour de l'épreuve un exemplaire.



Attention : pour le français et l'histoire-géographie, indiquer bien vos noms et prénoms sur les documents. En l'absence de nom, vos documents ne seront pas transmis au jury d'oral.

- **TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES- BACCALAUREAT GENERAL** (épreuve concernant les candidats inscrits au CNED en inscription réglementée ou en établissements privés hors contrat) :

Les candidats transmettront leur production et leur note synthétique au Rectorat – bureau DEC3 – EA, **pour le vendredi 15 février, dernier délai (le cachet de la poste faisant foi)**; **uniquement sous format papier ou clé USB.**



Aucun envoi par courrier électronique ne sera accepté.

Vous devrez également apporter un exemplaire, le jour de l'épreuve.

N.B: pour information, cette évaluation devrait se dérouler entre le lundi 8 mars au vendredi 5 avril 2019.

- **ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES (ST2S)**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le gestionnaire de l'épreuve au 05.36.25.71.01

NB : l'épreuve orale se déroulera en avril 2019.

- **ETUDE DE GESTION (STMG)**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le gestionnaire au 05.36.25.71.02

NB : l'épreuve orale se déroulera en avril ou mai 2019



SE PREPARER AUX EPREUVES ANTICIPEES

L'intégralité des programmes, les modalités d'évaluation de chacune des disciplines ainsi que les sujets et annales sont disponibles sur le site www.eduscol.education.fr, rubrique « scolarité et parcours de l'élève » puis « diplôme ».

Vous pouvez également consulter le site : www.academie-en-ligne.fr/

A noter : Ces indications vous sont transmises à titre de rappel puisque vous devez avoir pris connaissance des dispositions réglementaires applicables aux épreuves auxquelles vous êtes inscrit(e). Il vous appartient de vous procurer ces textes et d'en prendre connaissance.

.Epreuve anticipée de français, toutes séries:

Définition des épreuves :

Epreuve écrite : [note de service n° 2011-153 du 3-10-2011](#)
(BO spécial du 6 octobre 2011).

Epreuve orale : [note de service n° 2011-141 du 3-10-2011](#)
(Bo spécial du 27 octobre 2011).

Programme de français en classe de première des séries générales et technologiques :

Arrêté du 8-02-2011 (BO spécial du 13-03-2011 pour les séries générales) et arrêté du 21-07-2010 (BO spécial n°9 du 30-09-2010 pour les séries générales).

<http://eduscol.education.fr/cid59383/ressources-pour-la-classe-de-premiere.html>

· Epreuve anticipée de sciences (enseignement scientifique)- séries ES et L:

Définition des épreuves : [Note de service n° 2011-039 du 24-3-2011](#) (BO n°16 du 21 avril 2011).

Programme d'enseignement : arrêté du 21 juillet 2010 paru au BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010.

<http://www.education.gouv.fr/cid53321/mene1019767a.html>

· Epreuve anticipée de TPE (Travaux Pratiques Encadrés) - séries ES, L et S

La préparation du TPE et son évaluation :

<http://eduscol.education.fr/cid47789/definition-et-themes-nationaux-des-tpe.html>

La liste des thèmes en vigueur pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 figure dans la [note de service n° 2017-134 du 31-7-2017](#) (BOEN n°27 du 24 août 2017).

· Epreuve anticipée orale d'histoire géographie - séries STL, STI2D et STD2A

Le programme d'histoire-géographie : arrêté du 8 février 2011 (BO spécial n°3 du 17 mars 2011).

[Arrêté du 08-02-2011](#)

Définition de l'épreuve : [note de service n°2011-176 du 04-10-2011](#) (BO spécial n°39 du 27 octobre 2011).

· Epreuve anticipée orale Etude de gestion- série STMG

Définition de l'épreuve orale : note de service n°2012-075 du 26-4-2012 (parue au BO n°21 du 24 mai 2012.).

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=60212

Programme : arrêté du 28-12-2011 paru au BO n°12 du 22-03-2012

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=59308

· Epreuve anticipée orale Activités interdisciplinaires- série ST2S

Définition de l'épreuve orale : [note de service n°2012-076 du 26-04-2012](#) parue au BO n°21 du 24 mai 2012.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=60210

RESULTATS ET RELEVES DE NOTES

Les résultats des épreuves seront consultables uniquement sur le site de l'académie de Toulouse (www.ac-toulouse.fr).

Aucun résultat ne sera donné par téléphone, ni aucun numéro de candidat ; veillez par conséquent à ne pas égarer votre convocation.

Le relevé de notes sera disponible sur votre espace candidat dès le mois de juillet 2019.

Vous devez conserver ce document précieusement car il vous sera utile pour votre inscription aux épreuves terminales du baccalauréat et, le cas échéant, pour votre orientation. Aucun duplicata ne vous sera envoyé par la suite.